

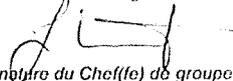
CONSEIL GENERAL

Type d'intervention Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire Clivaz Cherryl

Cosignataires Lisa Rudaz

Signatures des cosignataires



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Cadeau majorité aux personnes de 18 ans AG culturel

Texte de l'intervention

Lors de la séance du Conseil Général du 3 mai 2021, notre postulat « Un "AG" culturel pour les jeunes citoyennes et citoyens, pour l'année de leur majorité » a été accepté par le plénum et la Municipalité par sa réponse du 8 septembre 2021 indiquait envisager d'offrir l'AG culturel en 2021 aux personnes atteignant leur majorité.

https://www.collombey-muraz.ch/data/documents/Rponse_Postulat_UnAGculturelpourlesjeunescitoyenneset_citoyenspourelannedeleurmajorit.pdf

Le Conseil d'Etat valaisan a pris la décision d'offrir l'AG culturel à 3300 jeunes de 18 ans à fin 2021.

<https://www.lenouvelliste.ch/valais/le-canton-offre-labonnement-general-culturel-aux-valaisans-de-18-ans-1127039>

A cette suite, la Municipalité a renoncé à proposer des AG aux jeunes de la commune.

La Municipalité offre actuellement une gourde aux jeunes fêtant leur majorité.

Le canton du Valais n'a pas renouvelé son action d'offre en 2022 et les années suivantes.

En 2024, 107 jeunes atteindront leur majorité selon mail du 14 juin 2024 de la commune.

Conclusion

Quel est le stock de gourdes actuel et à environ combien d'année de cérémonie de majorité cela représente-t-il ?

Selon le stock de gourdes et sa valeur, est-il possible de l'affecter à une autre destination que comme cadeau pour les jeunes atteignant la majorité ?

Selon la réponse aux questions ci-dessus, la Municipalité est-elle prête à offrir l'AG culturel aux personnes atteignant la majorité dès cette année 2024 ou quand le stock de gourde sera épuisé ?

L'AG culturel étant valable pour les jeunes jusqu'à 25 ans, la Municipalité peut-elle envisager de mettre en place dans le cadre de sa stratégie culturelle l'acquisition à prix préférentiel et sur inscription d'AG culturel en faveur de jeunes intéressés à se le procurer ?

Si tel est le cas, la Municipalité est-elle disposée à contacter AG culturel | Kultur-GA et de proposer qu'il figure dans la liste des prestataires pour le chèque famille culture et qu'il soit accepté comme moyen de paiement ?

Collombey-Muraz, le 26 août 2024

1^{er} signataire :

